ssp vpod

Journal du Syndicat suisse des services publics

Nº 14 . 106e année . 28 novembre 2025

Valdemar Verissimo

services PUBLICS

Des mobilisations historiques !

Plus de 25 000 manifestant-e-s et 8000 grévistes : les trois journées de grève et d'actions du canton de Vaud ont démontré l'ampleur de la colère parmi les salarié-e-s de la fonction publique et parapublique.

EN PAGES 3 ET 10.

JPA - CH 8036 Zürich
LA POSTE

Sauver le service civil

5 SUISSE – Dans le cadre de l'offensive de remilitarisation générale en cours, la majorité de droite a décidé de durcir les conditions d'accès au service civil. Signez le référendum contre le démantèlement du service civil !

Rigueurs du chômage

9 CONTRE-FEUX – Arme de destruction massive du moral et de la capacité de résistance des salarié-e-s, l'assurance-chômage est également un véritable système d'apartheid qui accentue la division des travailleurs-euses.

Changer de modèle

11 CAPITAL VS TRAVAIL – L'occupation de la Place fédérale par les personnels de santé le 22 novembre a rappelé avec force l'urgence de se mobiliser pour stopper le saccage organisé du système de santé qui ne cesse de progresser.

L'image d'Éric Roset

22 novembre 2025 à Berne. L'occupation de la Place fédérale par plus de 5000 personnes déterminées est parvenue à réchauffer la température glaciale.

L'amélioration de la qualité des soins passe par la mobilisation des personnels de santé. Les manifestant-e-s ont notamment voté le soutien massif à la prochaine grève féministe du 14 juin 2027, dont le thème est le travail dans les soins.

Éditorial

Fortunes privées contre besoins sociaux

ALEXANDRE MARTINS
RÉDACTEUR

Les opposant-e-s à l'initiative pour l'avenir ont décidé de consacrer un budget de 3,7 millions de francs à la lutte contre cette dernière. En menant cette campagne, il ne s'agit pas seulement pour les associations économiques de gagner, mais aussi de donner un signal politique fort sur la question de la répartition des richesses et du pouvoir de commandement social et politique qu'elle permet. Avec des sondages peu favorables à l'initiative, il semble malheureusement que leurs efforts seront couronnés de succès. Selon Marius Brülhart, professeur à la Faculté des HEC de Lausanne, le total des donations et héritages en 2025 dépassera 100 milliards de francs, plus que le budget de la Confédération et environ le double des dépenses annuelles de l'AVS. Cette somme a quadruplé en trente ans alors que les recettes fiscales sur les successions stagnent[1]. Les ultra-riches et les patrons entendent faire passer un message qui consiste à rendre l'extraordinaire inégalité des richesses (1% de la population possède 42% des richesses dans ce pays) inéluctable et à annihiler toute tentative de s'y opposer. Ce message a été exprimé sans fard par le promoteur immobilier Bernard Nicod au sujet de la «mauvaise application» du bouclier fiscal dans le canton de Vaud qui a fait perdre aux finances cantonales entre 500 millions et 1 milliard de francs sur douze ans: «On dit que la loi sur le bouclier fiscal a été mal appliquée. Elle a été appliquée selon les directives des patrons, point![2]»

Les incroyables richesses privées constituées par une minorité ne tombent pas du ciel. Elles découlent d'un système d'exploitation qui vient d'être rappelé avec force par la dernière enquête sur la structure des salaires de l'OFS. Commentant les principaux résultats, l'USS constate que «jamais les salaires n'avaient évolué aussi défavorablement que ces dernières années en Suisse […]. Le principal facteur est une redistribution plus marquée en faveur des actionnaires et des hauts revenus[3].» Ainsi, ces dernières années, les propriétaires de capitaux et les très hauts salaires ont capté une part accrue de la richesse produite. Or, dans le même temps, les taux d'imposition sur les bénéfices des entreprises et sur les personnes physiques (qui profitent avant tout aux plus fortuné-e-s) n'ont cessé de baisser, comme le documente, canton par canton, l'étude sur les finances cantonales de l'USS[4]. Ainsi, les plus riches gagnent toujours plus aux dépens des travailleurs-euses et paient toujours moins d'impôts.

SE BATTRE CONTRE CES POLITIQUES EST ESSENTIEL

Les mêmes gouvernements cantonaux qui accordent les baisses fiscales imposent maintenant des politiques d'austérité qui s'attaquent aux salarié-e-s de la fonction publique, ainsi qu'aux usagers-ères, dont une partie non négligeable – celle qui a le plus besoin des services publics –, bénéficie peu ou pas du tout des baisses d'impôts. Le gouvernement vaudois ne tente même pas de récupérer les montants non perçus, qui excèdent pourtant largement les coupes qu'il veut imposer. Il est simplement aux ordres.

Se battre contre ces politiques est essentiel pour défendre le bien commun et les intérêts de la majorité. C'est cette lutte qui est menée par les salarié-e-s de la fonction publique et parapublique à Fribourg, à Genève et dans le canton de Vaud où une mobilisation d'une ampleur historique est en cours. ■

[1] *24 heures*, 8 octobre 2025.
[2] *Le Temps*, 20 novembre 2025.
[3] Communiqué de presse de l'USS, 25 novembre 2025.
[4] https://www.uss.ch/themes/economie/detail/les-cantons-sestiment-trop-pauvres-de-24-milliards-luss-demande-larret-de-la-politique-dausterite

VAUD . Les journées de grève et d'actions de la fonction publique et parapublique contre les mesures d'austérité des 18, 25 et 26 novembre ont atteint des niveaux de mobilisation historiques, la lutte se poursuit.

Mobilisations historiques !

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Il faut remonter aux années 1990 pour retrouver un niveau de mobilisation comparable dans le canton de Vaud. Sur un effectif total de 42 000 salarié-e-s[1], ce ne sont en effet pas moins de 25 000, puis 28 000 personnes qui ont participé aux manifestations des 18 et 26 novembre, alors que jusqu'à 8000 employé-e-s de la fonction publique et parapublique se sont mis-es en grève durant chacune des trois journées d'actions et de grève des 18, 25 et 26 novembre. Des «grévibus» ont été organisés entre les lieux de travail mobilisés pour se rendre aux deux manifestations.

Alors que la manifestation du 2 octobre avait déjà réuni plus de 15 000 personnes, la mobilisation s'est encore intensifiée en ce mois de novembre contre les mesures d'austérité que le Conseil d'État veut imposer aux salarié-e-s de la fonction publique et parapublique et aux besoins de la population. Les pancartes brandies durant les cortèges illustraient la colère à l'encontre d'un gouvernement qui défend les plus favorisé-e-s et sacrifie des services essentiels: «Non à la diminution de vos prestations», «L'argent existe, il est dans les cadeaux fiscaux», «Vaud économise, les élèves paient». De nombreux-ses usagers-ères ont manifesté leur solidarité en se joignant aux cortèges.

DIVERSITÉ DES SECTEURS EN LUTTE. En plus de leur ampleur massive, ce qui marque ces journées de mobilisation est la grande diversité des services qui se sont mis en mouvement. Secteur traditionnellement très mobilisé, les enseignant-e-s ont dépassé en intensité les mobilisations importantes de 2023 pour l'indexation des salaires puisque 2 fois plus d'établissements étaient fermés, avec notamment une participation remarquable des enseignant-e-s du primaire, ce qui démontre la profondeur de la colère qui anime les employé-e-s de la fonction publique.

La mobilisation à l'université a également été massive, avec presque 2000 grévistes, étudiant-e-s et salarié-e-s confondu-e-s. Sous le mot d'ordre de «pendant la grève, on se forme et on s'auto-organise», des cours alternatifs ont été tenus sur les liens entre la lutte contre l'austérité et les combats féministes ou écologistes. Les hautes écoles étaient également de la partie, tout comme plusieurs institutions parapubliques comme l'Établissement vaudois d'accueil des migrant-e-s (EVAM) ou le Sleep-in.

Le droit de grève a été refusé par plusieurs employeurs de structures parapubliques, ce qui n'a pas empêché les salarié-e-s d'organiser des actions. La liberté syndicale a également été malmenée au CHUV *(voir encadré ci-contre)* qui a connu sa plus grande mobilisation depuis vingt ans. Les accueillantes en milieu familial se sont, quant à elles, mises en grève pour la première fois de leur histoire *(voir en page 10)*!

INTERPELLER LES AUTORITÉS. Un courrier du gouvernement reçu juste avant la journée de mobilisation du 18 novembre rejetait la demande des syndicats d'ouvrir de réelles négociations en vue du retrait des mesures d'austérité, au prétexte que des négociations avaient déjà été menées. Cet argument est factuellement faux – les échanges entre syndicats et gouvernement n'étaient pas des négociations – et politiquement intenable lorsque plus de 25 000 personnes continuent à demander des négociations. Pour amplifier encore le message, les mobilisations se sont donc dirigées vers les départements, ceux de Frédéric Borloz (enseignement et formation professionnelle) et d'Isabelle Moret (économie, innovation, emploi et patrimoine) le 25 novembre, et ceux de Rebecca Ruiz (santé et action sociale) et de Nuria Gorrite (institutions, culture, infrastructures et ressources humaines) le 26 novembre.

Alors que la moitié des employé-e-s de la fonction publique manifeste sa colère, que les prestations à la population sont en péril et que les partis de gauche ont d'ores et déjà annoncé qu'ils allaient s'opposer au budget d'austérité proposé par le Conseil d'État, le refus – au moment où ces lignes sont écrites (26 novembre) – des ministres de gauche de se distancier de la politique antisociale du Conseil d'État et de demander l'ouverture de négociations apparaît particulièrement incompréhensible[2].

LA LUTTE CONTINUE. L'Assemblée générale intersyndicale s'est réunie le 25 novembre au soir afin de définir les étapes suivantes de la mobilisation. Il a été décidé d'organiser des rassemblements devant le Grand Conseil – qui doit commencer le débat sur le budget – les 2 et 3 décembre prochains à 16 h 30 et d'appeler à une nouvelle journée de grève et d'actions le jeudi 4 décembre. Des consultations sur les lieux de travail pour évaluer les possibilités et permettre une grève reconductible à partir du 4 décembre devront être menées, avant qu'une assemblée générale le 4 au soir se détermine sur la suite du mouvement. ■

[1] *24 heures*, 19 novembre 2025.
[2] Signez l'appel qui leur est adressé: https://act.campax.org/petitions/vaud-appel-aux-conseillers-eres-d-etat-du-parti-socialiste-et-des-vert-e-s?source=rawlink&utm_source=rawlink&share=fe3717ff-6340-4475-94c0-416872d849c4

Repérage

GENÈVE: VILLE ET CANTON EN GRÈVE

Après une première manifestation le 30 octobre, plus de 2500 personnes, dont plus de 1400 grévistes, ont participé à la manifestation qui couronnait la demi-journée de grève du mardi 11 novembre dernier à Genève. La résistance au budget d'austérité 2026 se construit. Rappelons que ce projet prévoit, entre autres, le blocage des annuités pendant quatre ans et la non-indexation des salaires.

À l'issue de la manifestation, une assemblée générale s'est réunie pour faire le point sur la situation et décider des mobilisations futures. Le débat budgétaire au Grand Conseil débutera le 11 décembre et s'annonce nourri. Au vu du déficit revu à la hausse à hauteur de 740 millions, il n'est pas improbable qu'il sera refusé par la droite qui considère que les mesures d'austérité sont insuffisantes et réclamera des coupes supplémentaires. Cela signifierait l'absence d'annuité et d'indexation pour les salarié-e-s au 1er janvier 2026. Cela impliquerait également que les syndicats devraient installer la lutte sur la durée. L'assemblée générale qui a suivi la manifestation du 11 novembre a adopté une résolution *(voir en page 4)* qui prévoit l'organisation d'une nouvelle demi-journée de grève le 11 décembre. Les suites et les rythmes à donner à la mobilisation seront à déterminer après cette échéance.

En ville de Genève, les employé-e-s municipaux-ales sont également en butte à des mesures d'austérité venant du Conseil administratif. Face à la diminution des recettes fiscales dues aux baisses de l'imposition des entreprises et des plus favorisé-e-s, ce dernier entend économiser 8,2 millions sur le dos des employé-e-s à travers la suspension des mécanismes salariaux, auxquels s'ajoutent 7,5 millions par le gel de 55 postes vacants et le report de certains engagements. Le personnel a organisé un rassemblement devant le Conseil municipal le 25 novembre et a déposé un préavis de grève pour le jeudi 4 décembre. ■

Sur le vif

CHUV: VIOLATIONS DU DROIT DE GRÈVE

Le CHUV connaît ses plus grandes mobilisations depuis plus de vingt ans, touchant tous les départements. Le 18 novembre, après une assemblée générale très fréquentée, un rassemblement a eu lieu durant la pause de midi dans un hall bien rempli. Les prises de parole ont rappelé l'épuisement des salarié-e-s et le besoin impérieux de moyens supplémentaires pour pouvoir assurer des soins de qualité. Exemple parmi tant d'autres dans un CHUV soumis à une austérité permanente, les sages-femmes sont en lutte depuis plus de cinq ans pour une revalorisation salariale, mais elles-ils doivent maintenant se battre contre les mesures d'économies qui vont encore dégrader les soins: «Il manque régulièrement du monde et cela se ressent sur la fatigue des équipes et sur la qualité des soins», «trop souvent, nous devons faire les soins d'urgence au détriment d'un réel accompagnement».

En vue de la grève du 18 novembre, des centaines de salarié-e-s se sont annoncé-e-s comme grévistes dans les délais légaux, ce qui montre l'ampleur de la colère du personnel. Le CHUV étant soumis au service minimum, la direction a la possibilité de réquisitionner des salarié-e-s annoncé-e-s grévistes pour garantir la prise en charge indispensable des patient-e-s, ce qui a toujours été pleinement reconnu par les organisations du personnel. Dans le but de coordonner le droit de grève et la prise en charge des patient-e-s, les syndicats ont contacté la direction du CHUV, mais celle-ci n'a répondu que la veille de la grève à 22 h…

Comme l'a dénoncé la résolution unitaire adoptée par les grévistes, durant le week-end précédent le 18 novembre, d'innombrables réquisitions ont été imposées à des salarié-e-s, bien au-delà de ce qui était nécessaire pour le service minimum. Le CHUV a voulu assurer le service normal au mépris du droit de grève. Des salarié-e-s réquisitionné-e-s ont expliqué qu'ils-elles étaient plus nombreux-euses en temps de grève qu'en temps normal! Après cet épisode, des discussions ont pu être menées avec la direction pour que les grèves des 25 et 26 novembre se déroulent de manière plus respectueuse des droits syndicaux. ■

FRIBOURG HFR ET RFSM

VIOLENTE ATTAQUE CONTRE LE PERSONNEL

Ce 14 novembre, une majorité des député-e-s du Grand Conseil a voté en faveur d'un postulat qui propose de «sortir le personnel de l'Hôpital fribourgeois (HFR) et du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) de la Loi sur le personnel de l'État de Fribourg (LPers)».
Ne nous y trompons pas: l'objectif de ce postulat est de baisser, sans doute fortement, les salaires du personnel hospitalier. Il suffit, pour cela, de lire le texte de ce postulat: il s'agit, en effet, d'«assainir les finances de l'HFR et de l'État» en supprimant «l'augmentation automatique des charges de personnel (changement de palier, indexation décidée par le Conseil d'État), conséquence directe de l'application de la LPers».
Rappelons qu'en 2018, lors du précédent débat sur la sortie du personnel de l'HFR et du RFSM de la LPers, un rapport confidentiel prévoyait de diminuer les salaires du personnel de 10%.
Le 1er octobre 2025, 300 salarié-e-s de l'HFR ont fait grève pour contester les mesures d'économies prévues par le PAFE. En fin de journée, l'Assemblée des grévistes avait décidé de relancer la grève si les autorités proposaient un projet concret de suppression de la LPers.
Infirmiers-ères, sages-femmes, technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM), physiothérapeutes, ergothérapeutes, ASSC, personnel du bloc opératoire, employé-e-s de nettoyage et de logistique, assistant-e-s hôtelières, médecins-assistant-e-s, personnel administratif, etc.: l'ensemble des salarié-e-s travaillant dans le domaine hospitalier vont, dès ce jour, unir leurs forces pour défendre leurs conditions de travail, leurs salaires et un hôpital public de qualité. En effet, une dégradation des conditions salariales et de travail ne pourra se faire qu'au détriment de la prise en charge des patient-e-s et démotivera davantage les jeunes salarié-e-s, qui sont de plus en plus nombreux-euses à délaisser des professions extrêmement pénibles et insuffisamment valorisées.
Le maintien de la LPers est indispensable pour garantir des soins publics de qualité à l'intention de la population fribourgeoise. ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

GENÈVE PROJET DE BUDGET 2026

GRÈVE LE 11 DÉCEMBRE!

Avec 2500 personnes dans la rue et plus de 1400 grévistes annoncé-e-s ce 11 novembre, le personnel se mobilise et rejette toujours les mesures d'austérité du Conseil d'État.
Considérant:

- la promesse du Conseil d'État que les récentes baisses d'impôts n'auraient pas de conséquence sur les services publics et leurs prestations;
- la suppression prévue des annuités non seulement pour 2026 mais également les trois années suivantes (Plan Financier Quadriennal 26-29), à laquelle s'ajouterait dès 2027 la suppression du doublement du dernier salaire avant le départ à la retraite;
- que l'indexation n'a jamais été accordée entièrement depuis 2021;
- les mesures d'économies imposées dans le PFQ 26-29 touchant des secteurs déjà sinistrés ainsi que le plan d'économies supplémentaire annoncé pour le printemps 2026;
- que les postes inscrits ne seront pas suffisants pour maintenir la qualité des prestations et résorber les problèmes existants, dont les retards dans certaines délivrances de prestations;
- la suppression de l'indexation des subsides d'assurance-maladie ainsi que la réduction des montants de leur barème;
- que le Conseil d'État n'est pas entré en matière sur les exigences du personnel formulées lors de l'Assemblée du personnel du 30 octobre et l'Assemblée des délégué-e-s du 6 novembre.

L'Assemblée du personnel exige:

- le respect des mécanismes salariaux avec l'octroi des annuités pour les quatre prochaines années;
- une indexation des salaires à 2,5% pour 2026 (dont 2,16% de rattrapage depuis 2021);
- l'octroi des postes en adéquation avec les besoins réels afin de garantir la qualité du service public;
- le retrait du plan d'économies annoncé afin de préserver les conditions de travail, les salaires et les prestations publiques à la population;
- le respect du droit de grève et des libertés syndicales.

Sous réserve d'une réponse positive aux exigences formulées, l'Assemblée du personnel appelle les instances du Cartel à organiser une grève et une manifestation l'après-midi du jeudi 11 décembre dès 13 h (le programme sera précisé ultérieurement).
Restez attentif-ve-s aux communications de vos organisations syndicales et du Cartel.
Résolution votée à la majorité (300 personnes présentes).

CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

USS CONGRÈS FÉMINISTE

GRÈVE FÉMINISTE: EN ROUTE POUR 2027!

Les 21 et 22 novembre a eu lieu le 15e Congrès féministe de l'USS. Deux jours de débats intenses couronnés par la décision de suivre l'appel des collectifs et de se lancer dans le défi d'une nouvelle grève féministe à l'horizon 2027.
Les raisons de se mobiliser ne manquent pas. 2025 est déjà une année noire en matière de féminicides: 26 femmes et filles ont été tuées[1]. Ces mortes ne sont que la pointe de l'iceberg des violences de genre. La société reste en effet profondément patriarcale et les lieux de travail ne font pas exception. Le premier jour du Congrès féministe de l'USS a été consacré au thème des violences sexistes et sexuelles sur les lieux de travail. Parmi les travailleuses, 60% ont déjà été confrontées à des comportements sexistes ou de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle et les mesures mises en place pour les protéger sont insuffisantes. Les déléguées ont exigé des mesures concrètes, notamment des contrôles proactifs de la part des inspections du travail, la reconnaissance du harcèlement sexuel comme cause de maladie professionnelle, l'allègement du fardeau de la preuve en cas de plainte et, enfin, la ratification par la Suisse de la convention no 190 de l'OIT pour l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail.
La violence de genre nous rappelle, jour après jour, que l'égalité n'est pas encore une réalité. Malgré quelques avancées, malgré les discours édifiants de nos politicien-ne-s, les faits ne suivent pas, ou du moins trop lentement, et jamais avec assez de moyens. La campagne lancée la semaine dernière par le Bureau fédéral de l'égalité contre les violences de genre est emblématique. Si nous nous réjouissons qu'elle ait enfin été engagée, nous ne pouvons que déplorer le peu de moyens que la Confédération lui a alloué: 1,5 million de francs, alors qu'un seul avion FA-35 coûte 207 millions et que la Confédération a prévu d'en acheter 36. Force est de constater que l'égalité n'est pas encore une véritable priorité pour nos autorités. Ainsi, il n'y a pas de contrôle en matière d'égalité salariale et pas de sanction si la Loi sur l'égalité (LEg) n'est pas respectée. Il n'y a pas assez de places d'accueil pour les enfants, mais la Confédération veut mettre fin au financement prévu pour en créer des nouvelles. Il n'y a pas assez de personnel soignant, parce qu'il s'épuise et quitte le métier, mais le Conseil fédéral ne veut pas mettre en œuvre l'initiative des soins infirmiers pourtant adoptée par le peuple. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les personnels soignants, en majorité des femmes, se sont rassemblés samedi 22 novembre sur la Place fédérale et ont déjà voté leur adhésion à la Grève féministe de 2027.
Le Congrès féministe de l'USS, qui a été à l'origine de la grève du 14 juin 2019, puis de celle de 2023, a consacré un moment de son plenum au bilan et aux perspectives d'une nouvelle grève. Pour l'édition 2027, l'appel à la Grève féministe a été lancé par les collectifs qui ont été invités au Congrès et qui ont rappelé la nécessité de se mobiliser. Puis, dans une table ronde et une discussion, riche mais trop courte, nous avons tiré un bilan contrasté: entre énergie et épuisement, peur et courage, difficultés et exploits, nous avons certainement écrit une page de l'histoire du féminisme suisse. Aujourd'hui, une nouvelle génération féministe est ancrée dans la société et elle est active, y compris dans nos syndicats. En même temps, nous avons encore tant de choses à atteindre et nous devons faire face à la montée en puissance du masculinisme et de l'extrême droite. En conclusion, une chose est certaine: les deux grèves féministes de 2019 et 2023 ont permis à des centaines de milliers de femmes et de personnes des minorités de genre de prendre conscience de leurs droits et de leurs libertés. Au-delà des mesures institutionnelles, cette prise de conscience est certainement l'acquis le plus précieux et le plus durable. Un acquis qui nous permettra de poursuivre le combat et de résister au retour de bâton antiféministe.
Le Congrès féministe s'est conclu intensément avec beaucoup de résolutions, dont une en solidarité avec les personnels de la santé mobilisés à Berne, une en solidarité avec les mouvements de grève dans les secteurs publics et parapublics, notamment dans le canton de Vaud. Le Congrès a aussi adopté deux résolutions de solidarité avec Gaza et la Palestine, une davantage ciblée sur la situation dramatique des femmes et des minorités de genre, l'autre plus globale, qui condamne le génocide. Les deux résolutions exigent, notamment un cessez-le-feu effectif et durable[2]. ■

[1] https://www.stopfemizid.ch/francais#anchor1 (consulté le 25 novembre).
[2] Nous reviendrons plus en détail sur ce 15e Congrès féministe de l'USS. Le communiqué de l'USS et les résolutions adoptées sont disponibles sur: https://www.uss.ch/luss/organes/detail/davantage-de-mesures-pour-realiser-legalite-au-travail-congres-feministe

MICHELA BOVOLENTA . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP

SUISSE . La majorité de droite a adopté une modification de la Loi sur le service civil qui en durcit considérablement l'accès. Une alliance a lancé le référendum, la carte de signature est encartée dans ce numéro.

Sauver le service civil

SHELDON MASSERAZ
LES JEUNES VERT-E-X-S

Quel est le point commun entre les crèches, les écoles, les EMS, les hôpitaux, les instituts de recherche fédéraux ou encore la formation des personnes migrantes? Si je vous posais la question, vous répondriez sûrement le SSP, qui défend les travailleuses et travailleurs de tous ces secteurs. Or, il y a aussi un autre point commun: le service civil.
Chaque jour, dans toutes ces institutions d'importance systémique, des milliers de jeunes civilistes apportent un soutien précieux au personnel qui y travaille. Les civilistes assument des tâches profondément utiles, là où les ressources manquent, dans les domaines du social, de la santé et de l'instruction publique. D'un point de vue statistique, ces trois domaines concentrent à eux seuls 82% des affectations, soit plus de 1,5 million de jours de service.

UTILITÉ SOCIALE. Prenons l'exemple des crèches. L'année dernière, les civilistes ont effectué plus de 77 000 jours de service dans 227 crèches à travers le pays. Bien qu'ils ne puissent remplacer le personnel qualifié, ni sur le plan légal ni en termes de compétences, l'aide apportée par les civilistes permet d'atténuer la situation critique du manque de main-d'œuvre dans les crèches.
La situation est similaire dans les établissements de soins, où les civilistes couvrent une multitude de tâches différentes. Ils accompagnent les patient-e-s et les aident à s'habiller, faire leur toilette ou prendre leurs repas. Ils effectuent également des tâches ménagères et administratives. Enfin, leur présence contribue à renforcer les interactions sociales avec les patient-e-s, souvent mises de côté en raison du manque de temps à disposition du personnel qualifié.

C'EST TROP POUR LA DROITE. Malheureusement, l'engagement des civilistes n'est pas au goût de la majorité bourgeoise au Parlement, qui a décidé de voter le durcissement de l'accès au service civil. L'objectif: passer de 6800 à 4000 civilistes, soit une diminution drastique de 40% et, par conséquent, du nombre de jours de service accomplis.
La modification de la Loi sur le service civil, votée par la droite, menace clairement l'avenir du service civil, tout comme elle menace le bon fonctionnement de milliers d'institutions en Suisse. C'est pour cela que les Jeunes Vert-e-x-s, accompagné-e-s d'une large alliance, ont décidé de lancer un référendum contre cette loi.
Cette réforme pénalise non seulement les futurs civilistes, mais aussi les établissements d'affectation, qui ont besoin de ces personnes. Réduire le nombre de civilistes signifie éliminer des millions d'heures de travail pour le bien commun – 2,5 millions pour être exact –, ce qui, en fin de compte, pénalise l'ensemble de la société.

IMPACT CALAMITEUX. Concrètement, la mise en œuvre de cette attaque contre le service civil entraînerait des conséquences désastreuses pour les cantons et les communes. Les ressources dans l'action sociale, l'éducation et la santé se retrouveraient encore plus limitées alors que la fonction publique tourne déjà au compte-gouttes et qu'il faudrait au contraire la renforcer. De plus, la flexibilité des employeurs diminuerait et tant la quantité que la qualité des prestations dans les institutions d'affectation en seraient affectées.
Par ce référendum, nous exprimons notre solidarité avec toutes celles et tous ceux qui sont prêt-e-s à rendre un service à la société, que ce soit comme aide dans un foyer, un hôpital, une école, ou dans la protection de l'environnement.
Ayant moi-même effectué mon service civil, j'ai pu constater la contribution très positive de ce service auprès des établissements d'affectation. J'ai pu soutenir des institutions indispensables et qui permettent à la Suisse de tourner chaque jour. Et je crois que c'est cela que veut une grande partie de la jeunesse aujourd'hui: effectuer un service enrichissant, formateur, qui a du sens, et où l'on se sent profondément utile.
Si le service civil est attractif, c'est qu'il apporte énormément à la collectivité et au service public. Le service civil est apprécié non seulement par les civilistes eux-mêmes, mais aussi par les établissements d'affectation qui les engagent et surtout par les dizaines de milliers de personnes qui bénéficient, directement ou indirectement, du travail des civilistes chaque jour.

MILITARISATION ANTISOCIALE. En 2020, nous étions parvenu-e-s à stopper un projet presque identique lors de la phase parlementaire, mais aujourd'hui le camp bourgeois fait la sourde oreille et impose sa politique du «tout pour l'armée» et du «rien pour la Suisse sociale». Il est donc crucial que ce référendum aboutisse pour stopper cette politique antisociale et empêcher un démantèlement encore plus grand du service civil. Car oui, le Parlement se penche déjà sur la réintroduction de l'examen de conscience et une éventuelle suppression pure et simple du service civil.
Pour que ce référendum soit un succès, il nous faut récolter les 50 000 signatures nécessaires d'ici à la fin de l'année. Alors, à vos stylos! Merci pour votre soutien et merci de vous battre pour un service public fort et une Suisse solidaire[1]! ■

[1] Plus d'infos sur le site de campagne: https://www.zivildienst-retten.ch/

Le trait de Vincent

Agenda militant

BLACK FREEDAY
NEUCHÂTEL
Marché gratuit
Vendredi 28 novembre de 13 h à 18 h 30
Rue du Concert

EXPOSITION «VIEILLIR EN SUISSE EN TANT QU'ÉTRANGER-ERE»
BERNE
Du 27 octobre au 19 décembre
DAZW/SCHEN (Belpstrasse 53)

AUSTÉRITÉ, L'IDÉAL DU TAUDIS
LAUSANNE
Table ronde avec A. Fehr (historienne), C. Antonioli (présidente SSP – Vaud) et L. Franzini (secrétaire général Les Vert-e-s suisses)
Mardi 2 décembre, 19 h
Espace Dickens (av. Charles Dickens 4)

RASSEMBLEMENT DEVANT LE GRAND CONSEIL
LAUSANNE
Mardi 2 et mercredi 3 décembre, 16 h 30
Rue Cité-Devant 13

GRÈVE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE
LAUSANNE
Jeudi 4 décembre

GRÈVE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
GENÈVE
Jeudi 4 décembre

PROJECTION DU FILM *NAIMA*
LA CHAUX-DE-FONDS
Documentaire d'Anna Thomen suivi d'un échange
Vendredi 5 décembre, 20 h 15
Cinéma ABC (rue du Coq 11)
Organisation: SolidaritéS, Droit de rester et Recif

GRÈVE DE LA FONCTION PUBLIQUE
GENÈVE
Jeudi 11 décembre dès 13 h

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAÎT TOUTES LES 3 SEMAINES

ÉDITEUR RESPONSABLE
SSP-VPOD
Natascha Wey
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE
Alexandre Martins
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

Refuser un slogan creux qui n'engage contre aucune des formes du racisme. En Suisse, la lutte pour démasquer l'antisémitisme, le racisme, les complicités nazies a été longue et difficile. Elle est loin d'être terminée . . .

« Combattre l'antisémitisme » disent-ils. . .

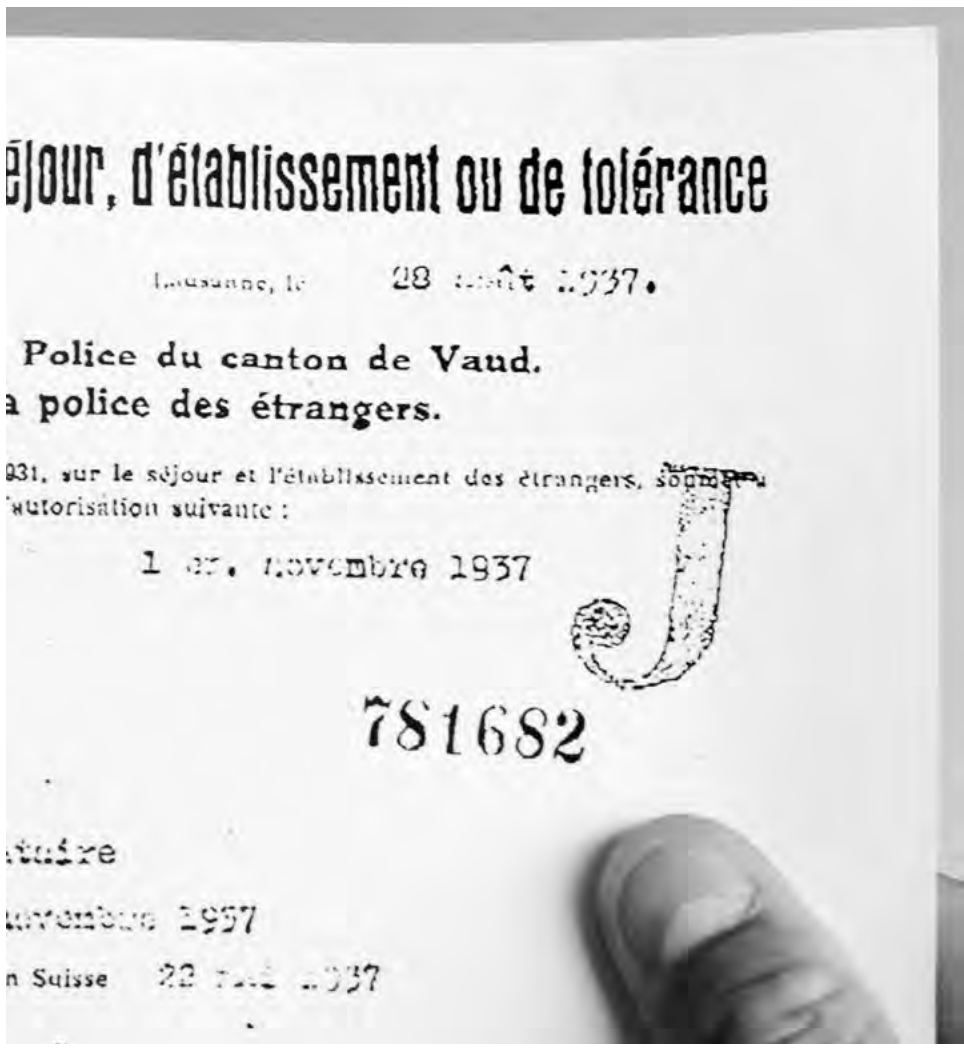

KARL GRÜNBERG
ASSOCIATION CONTRE LE RACISME (ACOR) - SOS RACISME
KEYSTONE . PHOTO

Le 8 mai 1995, à l'occasion du 50e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le président de la Confédération, Kaspar Villiger[1], assure «Il est pour moi hors de doute que la politique pratiquée (alors) par le peuple et par le Parlement à l'égard des Juifs nous fait porter une grande part de responsabilité». […] Le timbre «Juif» – tampon «J» apposé par les autorités suisses sur les passeports des ressortissant-e-s juifs-ves allemand-e-s et autrichien-ne-s –, poursuit-il, fut «une concession contraire à ses objectifs, que la Suisse fit à l'Allemagne. Ce timbre, la Suisse l'a approuvé en 1938.[2]» Faux! Pour éviter «l'enjuivement de la Suisse»[3], ce sont les autorités suisses qui l'exigèrent de l'Allemagne nazie dès l'annexion de l'Autriche en mars 1938. Après sept mois d'âpres négociations, la menace du retour de l'obligation de visa pour les ressortissant-e-s allemand-e-s fit céder les nazis. Notons aussi que «le Département politique faisait apposer dès 1910 à l'encre ou au crayon un 'J', puis une étoile de David rouge entourée d'un cercle rouge pour identifier les demandes de naturalisation présentées par des Juifs[4]».

MÉMOIRE ET CONFUSIONS. Ce rappel est indispensable, pour comprendre le rôle problématique de la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (Cicad). Cette dernière ne demande pas une recherche documentée sur l'histoire de cette période, mais obtient un soutien officiel pour commémorer les victimes et soutient Israël, qu'elle ne voit que comme asile des Juifs-ves après la Shoah. Elle exonère la Suisse de sa politique raciste et justifie le soutien de la Suisse à son allié Israël. Avec la Commission Bergier[5] et la question des fonds en déshérence, les autorités suisses ont dû revenir sur ce passé et lâcher du lest. Mais le temps passe et les confusions s'étendent.

Aujourd'hui, valoriser la Cicad, c'est reconnaître un discours utile aux autorités: l'antisémitisme est réduit à la Shoah, qui est mythifiée: la vue d'Auschwitz, fabrique de mort, provoque l'effroi et masque la compréhension des causes du racisme et de la barbarie. L'État d'Israël professe que, né de la Shoah, il incarnerait la lutte contre l'antisémitisme et les autorités suisses adhèrent encore à ce point de vue malgré l'évidence du génocide infligé au peuple palestinien. CQFD.

1938+1963+1994+2002=0. Nous revenons brièvement à cette histoire avec quatre éléments, distants d'au moins vingt ans les uns des autres, qui illustrent ce long et difficile combat. Et nous tenons à rappeler qu'au cours des années 1960, 1970, 1980 et 1990, nous n'étions qu'une minuscule poignée à mener cette lutte.

1. Le 2 décembre 1938, Heinrich Rothmund, chef de la police fédérale des étrangers jusqu'en 1954 (1954!), précise dans une lettre à Alexandre Girardet (légation suisse à Londres): «Lorsque nous en aurons fini avec les émigrants étrangers (sic), nous en viendrons aux Juifs suisses.» Au plus fort des persécutions nazies, les autorités suisses ont mis sous pression la communauté juive et l'ont associée à sa politique antisémite, lui faisant jouer un rôle dans la sélection des Juifs-ves admis-es à entrer en Suisse.

2. En 1963, Philippe Schwed, militant de la Jeunesse socialiste à Lausanne, rédige un beau texte trop peu connu[6]. Sa conclusion est limpide: faute d'être combattue à la racine, la politique raciste (anti-juive) de la période nazie engendrera l'hostilité contre l'immigration ouvrière. Le droit qui a permis l'antisémitisme d'État est celui qui jugule le nombre croissant des travailleurs-euses immigré-e-s. Son texte fut oublié, la politique qu'il préconisait, ignorée. Les conséquences qu'il pronostiquait se sont avérées. La xénophobie, cette forme contemporaine du racisme d'État, est le fruit du racisme anti-juif d'alors.

Voici une belle citation de ce texte vieux de soixante-deux ans: «C'est en définitive ce qui importe plus que tout: n'oublions donc pas l'expérience vécue afin qu'elle constitue un avertissement pour l'avenir! Car, sinon, d'autres gens auront à souffrir de nos préjugés, et ces victimes seront, comme les faits le prouvent hélas déjà, les nombreux étrangers dont notre pays a besoin pour vivre. Notre antisémitisme sera devenu xénophobie.»

Ce texte fut oublié après que le syndic de Lausanne, Georges-André Chevallaz, avait censuré sa publication dans le numéro 3 des *Cahiers de la Guilde du Théâtre*, consacré à la création à Lausanne de la pièce *Andorra* de Max Frisch. Hélas, apparue peu après, la «gauche radicale» a oublié cette source critique.

3. La «Loi contre le racisme», a été adoptée par référendum le 25 septembre 1994. Grâce à ce vote, la Suisse put ratifier la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Ses autorités s'efforcent depuis de ne pas l'appliquer. C'est ce que montrait, en 1998, un rapport qu'ACOR SOS Racisme adressait au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU, à l'occasion du premier passage de la Suisse devant cette institution. Nous exposions dans ce rapport combien «le poids du passé prétérite le présent»: «Au cours de l'année 1997, dans le cadre du débat public concernant la politique de la Suisse à l'égard du régime nazi, l'origine criminelle des richesses qui payaient les fournitures suisses et la dissimulation des fonds en déshérence, deux présidents de la Confédération helvétique ont tenu des propos antisémites»[7], Jean-Pascal Delamuraz, le 1er janvier 1997, et Georges-André Chevallaz, les 26 et 28 janvier 1997. Ces propos n'ont pu être poursuivis et nous le déplorons. Comment s'en prendre à des personnes qui se livrent à la discrimination raciale lorsque les plus hautes autorités du pays bénéficient de l'impunité?

4. Les rapports de la Commission Bergier ont été rendus publics en 2002. Vingt-trois ans sont passés, la Suisse officielle s'efforce de les enfoncer dans la poussière. Oublié aussi qu'en 1998 «les banques suisses acceptaient (enfin) d'indemniser les victimes de l'holocauste pour les fonds perdus durant la Seconde Guerre mondiale»[8].

IL FAUT S'EN SOUVENIR. Pour deux raisons.

1. La lutte contre l'antisémitisme ne peut en aucun cas être dissociée de la lutte contre toutes les formes de racisme et de xénophobie.

2. La lutte contre l'antisémitisme reste en Suisse d'une criante actualité, et on ne peut reprocher à la Cicad de s'y référer. Mais la pertinence de son combat doit être discutée. Les communautés juives ne sont pas les seules à privilégier le refus des discriminations qu'elles subissent! D'autres communautés tombent dans le même travers. La lutte contre le racisme et la xénophobie suppose le rejet de toutes ses formes sur une base universaliste, au nom de l'humanité tout entière. ■

[1] Le conseiller fédéral Kaspar Villiger, membre du Parti radical-démocratique (l'actuel Parti libéral-radical, PLR) est président de la Confédération en 2002.

[2] Discours de Kaspar Villiger du 7 mai 1995: https://www.admin.ch/cp/f/1995May10.115528.4092@idz.bfi.admin.ch.html

[3] Heinrich Rothmund, chef de la Police fédérale (1929 à 1945 et de 1947 à 1954), largement cité dans *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale (Rapport final de la Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale, dite Commission Bergier*), Édition Pendo, Zurich, 2002.

[4] *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale, op. cit.*

[5] La Commission extraparlementaire indépendante d'experts (CIE), a été mise en place par le Conseil fédéral en 1996, pour mettre au jour l'affaire des fonds juifs en déshérence depuis la fin du nazisme dans les banques suisses, ainsi que les politiques économique et d'asile de la Suisse sous le Troisième Reich.

[6] Philippe Schwed, Bulletin du MDE (Mouvement des étudiant-e-s) No 12, mai 1963. Il est repris aux pages 72-76 de l'ouvrage d'Anne Weill-Lévy, Karl Grünberg et Joelle Isler, *La Discrimination, principe directeur de la politique d'immigration*, Éditions CORA 2003.

[7] Archives personnelles de l'auteur.

[8] *Swissinfo*, «Retour sur le deal avec les banques suisses pour les victimes de l'holocauste», 22 août 2018.

Rebekka Wyler a été élue à l'unanimité secrétaire générale du SSP lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 8 novembre 2025. Interview croisée avec le président Christian Dandrès autour des défis syndicaux futurs.

« Un syndicat de base porté par les membres »

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
LÉA ZIEGLER . PHOTO

Félicitations pour ton élection, Rebekka. Tu es sans doute moins connue des membres romand-e-s, peux-tu te présenter ainsi que les raisons qui t'ont conduite à porter ta candidature pour ce poste exigeant?

Rebekka Wyler – J'ai 47 ans et suis membre du SSP depuis vingt-cinq ans: j'ai rejoint le syndicat en l'an 2000 lorsque je travaillais à l'Université de Zurich, où j'enseignais la statistique. J'étais membre des Jeunesses socialistes depuis 1994 puis du Parti socialiste dès 1999. Mon engagement syndical allait donc de soi, mais j'aimerais souligner que mes parents n'étaient pas forcément de gauche. Je n'ai donc pas suivi une tradition familiale, mais pour moi les choses étaient claires, tout comme pour mon frère d'ailleurs. J'ai ainsi toujours été active politiquement: j'étais au Conseil municipal de Zurich, le Parlement de la ville, puis j'ai déménagé à Erstfeld, dans le canton d'Uri il y a dix ans où je suis membre de l'exécutif de la Commune, une tâche de milice qui n'est donc pas à plein temps. Le 1er mai 2018, j'ai commencé à m'engager en tant que cosecrétaire générale du PS Suisse, où j'ai assumé un large éventail d'activités économiques et politiques jusqu'à l'été 2024.

Ma politisation date des années 1990, en pleine crise économique, et a toujours été centrée sur la question sociale et les enjeux syndicaux. À cette période, il y avait de fortes attaques contre les conditions de travail et les services publics et nous luttions contre les privatisations (La Poste) et les libéralisations, avec notamment – déjà – le marché de l'électricité en 2002. Nous résistions aux doctrines néolibérales qui visaient à dévaloriser et à affaiblir l'État.

J'ai aussi été marquée par la thématique de l'égalité. Je me souviens encore de la Grève des femmes de 1991. La question du climat s'est ajoutée ces dernières années. Dans ce cadre, m'engager de manière plus approfondie avec le SSP se situe dans la continuité de mes engagements passés. J'ajoute que j'ai été active dans la task force au printemps et j'ai donc pu voir de près la situation du syndicat. Je suis très motivée à poursuivre sur la voie du dépassement de la crise qu'on a connue.

Christian, quels sont les éléments pour lesquels Rebekka a été proposée au poste de secrétaire générale?

Christian Dandrès – Je suis content que Rebekka ait posé sa candidature, car, en sus de ses qualités personnelles, je m'étais engagé à ce que la prochaine secrétaire générale soit une femme alémanique. Le SSP continuera ainsi à être codirigé et incarné par des représentant-e-s des deux principales régions linguistiques et des deux lignes syndicales présentes en son sein puisque Rebekka a la confiance de l'appareil en Suisse alémanique. Rebekka a également l'expérience de direction d'une organisation nationale. Et je connais ses compétences humaines et sa grande force de travail.

Quels sont d'après vous les défis syndicaux futurs qu'il s'agira de relever pour le SSP?

Rebekka – Le SSP est confronté aux mêmes enjeux que la plupart des syndicats, bien sûr, la question du recrutement des membres. Le SSP doit également faire face aux attaques contre le service public, à la précarisation générale des conditions de travail, aux offensives sur les salaires et les assurances sociales, sans oublier les questions transversales que sont la question du climat et celle de l'égalité. Ce sont les grands enjeux de notre temps, qui concernent également les partis et la société civile.

Christian – Je vais dans le même sens. Après la relative période d'accalmie qui a suivi le Covid, une nouvelle vague néolibérale d'attaques brutales sur le service public se déploie et touche les salaires directs et indirects, le temps de travail, etc. Le temps de la redistribution des fruits de la croissance est terminé. Des catégories de salarié-e-s sont opposé-e-s les unes aux autres (hommes-femmes, Suisses et migrant-e-s).

Le SSP s'est construit des bases notamment autour des mobilisations des grèves féministes et des luttes contre l'austérité. Nous pourrons nous appuyer sur celles-ci pour mobiliser et rassembler les salarié-e-s du secteur public.

Quelles sont les pistes pour enclencher une dynamique de croissance du syndicat?

Rebekka – Le syndicat que nous voulons doit être un syndicat de base porté par les membres. C'est véritablement la force du SSP, l'engagement des membres, comme j'ai encore pu le constater lors de l'Assemblée des délégué-e-s avec les explications des membres romands sur leur mobilisation contre l'austérité, c'était très impressionnant. Nous ne voulons être ni un syndicat d'appareil ni une assurance, mais une organisation de combat. Pour déterminer les pistes vers la croissance des membres, il faut débuter par une bonne analyse de la situation, région par région et branche par branche. Mon expérience au Parti socialiste m'a confrontée à cette problématique et nous avons renoué avec la croissance des membres (surtout en milieu urbain) depuis 2015.

Le SSP regroupe une grande variété de branches (des ouvriers-ères, des employé-e-s de bureaux, des gens qui travaillent à l'université, etc.), c'est une chance. Notre devoir est de dépasser la délimitation entre les «cols bleus» et les «cols blancs». Par exemple, à Zurich, un des bastions du SSP se trouvait dans les transports publics où le taux de syndicalisation dépassait 80%. Peut-être que nous ne sommes pas parvenu-e-s à sortir de ce bastion et à organiser aussi bien les gens qui travaillent dans les bureaux ou les administrations publiques? Nous devons nous poser la question de ce qu'est le service public et comment on arrive à organiser vraiment tou-te-s les membres du service public.

Christian – Dans certaines régions, le néolibéralisme a fait beaucoup de dégâts. Les salarié-e-s que nous défendons sont éclaté-e-s dans une multitude de structures plus ou moins subventionnées. Je pense par exemple aux soins à domicile et à la petite enfance. Les conditions de travail dépendent de nombreuses CCT dont chacune concerne un nombre limité de salarié-e-s. Créer une dynamique syndicale de secteur est plus difficile, en particulier vu les faibles ressources du SSP.

Nous devons aussi régler sans retard la question des pertes des membres dans plusieurs régions. Il nous faut absolument inverser la dynamique et augmenter nos effectifs, notamment dans les grands centres alémaniques qui doivent redevenir des bastions syndicaux. Nous pourrons y parvenir en reconstruisant des groupes de militant-e-s organisé-e-s. Le syndicat, c'est avant tout une organisation des membres pour les membres, avec un appui logistique des permanent-e-s syndicaux-ales. Mais ce sont les militant-e-s qui sont le moteur de notre action. Les gens adhèrent quand il y a une dynamique collective. Nous sommes donc, fort heureusement, condamné-e-s à faire du collectif et à le faire bien.

Rebekka – Je suis impatiente de commencer mon activité et d'effectuer un travail en binôme avec Christian. La première étape sera de planifier au plus vite le tour des régions dès mon entrée en fonction en février 2026. Cela me permettra de mieux connaître les diverses réalités de l'organisation. ■

Comité national du SSP du 31 octobre 2025

Le Comité national du SSP s'est réuni le 31 octobre 2025 au secrétariat central à Zurich et a:

- pris connaissance du préavis positif de la Commission de désignation et procédé à l'audition de Rebekka Wyler, candidate au poste de secrétaire générale du SSP. Il a décidé de recommander son élection à l'Assemblée des délégué-e-s de la Fédération du 8 novembre;
- adopté l'ordre du jour de l'Assemblée des délégué-e-s du 8 novembre;
- recommandé à l'Assemblée des délégué-e-s l'adoption des comptes annuels consolidés 2024 de la fédération, après prise de connaissance du rapport de situation et du rapport de révision. Le résultat d'exploitation consolidé s'est légèrement amélioré par rapport à l'année précédente, avec une perte d'environ 550 000 francs; ce n'est que grâce à des revenus financiers exceptionnels qu'une perte patrimoniale plus importante a pu être évitée. Grâce à des revenus financiers exceptionnellement élevés, le résultat annuel affiche un déficit de seulement 9000 francs;
- également examiné le budget 2026 en vue de son adoption par l'Assemblée des délégué-e-s. Il prévoit le maintien de la répartition actuelle des cotisations: 80% dans la caisse de la fédération, 20% dans le fonds de financement. Il en a été de même du plan financier 2027/2028.
- approuvé le règlement de la nouvelle section autonome de Winterthour et donc sa création au 1er janvier 2026;
- été informé de l'état d'avancement des négociations avec la Région Luftverkehr sur les conditions liées au nouveau statut de membre collectif;
- décidé de convoquer en présentiel l'Assemblée des délégué-e-s en mars 2026 notamment pour valider l'accord qui pourrait être trouvé dans l'intervalle avec la Région Luftverkehr et les changements qu'il induit;
- attribué les derniers 20% de postes pour le développement dans le domaine de la migration, décidés par le Congrès de 2023, pour une durée initiale de deux ans, à la Région Ostschweiz. Le travail de développement, prévu dans le domaine de la santé, sera effectué notamment à l'hôpital cantonal de Saint-Gall et à l'hôpital de Thurgovie;
- approuvé plusieurs demandes visant à débloquer le fonds de grève pour les grèves et les actions menées dans les cantons de Vaud et de Genève contre les plans d'austérité. En outre, un soutien a également été décidé pour les enseignant-e-s du canton de Genève pour les retenues de salaire imposées récemment par le Conseil d'État résultant de leur grève des notes de cette année;
- décidé de soutenir la campagne référendaire «Sauvez le service civil!» en joignant la carte de signature aux publications de la fédération.

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT
FABIO HÖHENER . SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Assemblée des délégués de la fédération du 8 novembre 2025

Lors de sa réunion, qui s'est tenue au restaurant Falken à Zurich, l'Assemblée des délégué-e-s (AD) a:

- élu Rebekka Wyler à l'unanimité en tant que nouvelle secrétaire générale du SSP, après que cette dernière a présenté sa candidature et répondu à une série de questions. Elle entrera en fonctions le 1er février 2026;
- suivi un exposé sur la vie et l'engagement de Herman Greulich (1842-1925), qui a fondé le SSP (appelé à l'époque «Fédération suisse des ouvriers des communes et des États») il y a 120 ans (le 19 novembre 1905) et qui est décédé précisément il y a un siècle (le 8 novembre 1925);
- pris connaissance des informations présentées par les secrétaires centraux-ales du secteur santé (Roman Künzler, Beatriz Rosende) sur l'état des préparatifs de la grande manifestation des personnels de la santé (qui se déroulera le 22 novembre à Berne);
- adopté les comptes annuels consolidés 2024 ainsi que le budget 2026 du SSP avec la ventilation des cotisations fédératives de 80% et de 20% en faveur des comptes généraux de la fédération et du fonds de financement. L'AD a également pris note du plan financier 2027/2028;
- écouté les comptes rendus des régions sur les mobilisations contre les programmes d'austérité aux niveaux national et cantonal et a exprimé ses remerciements à leurs auteur-e-s;
- porté un toast à l'élection de la nouvelle secrétaire générale et au jubilé du SSP.

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT
FABIO HÖHENER . SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

L'assurance-chômage est une véritable arme de division et de destruction massive du moral et de la capacité de résistance des salarié-e-s: baisse de revenu au chômage et au retour en emploi [1], déqualification, plus grande distance domicile-emploi, relation autoritaire, voire humiliante. Cauchemar des salarié-e-s, le chômage est également un véritable système d'apartheid [2].

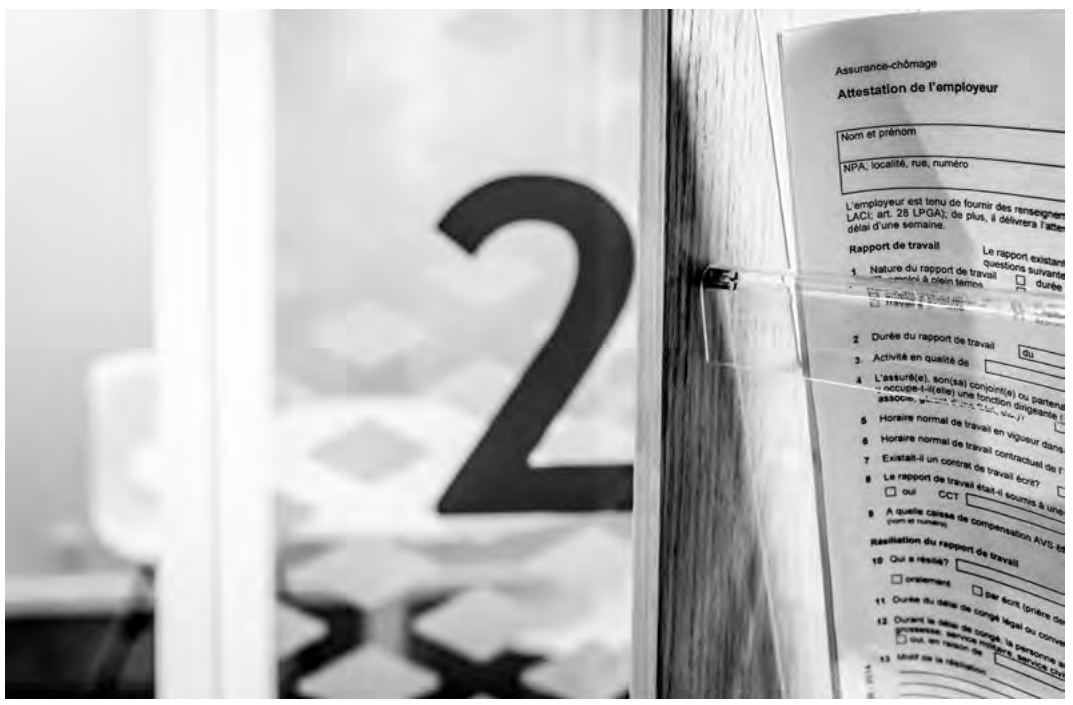

Les rigueurs du chômage (II)

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE
KEYSTONE . PHOTO

L'indemnité de chômage est fixée d'après le salaire moyen selon l'AVS durant les six derniers mois précédant le chômage, ou les douze derniers mois si c'est plus avantageux. Une personne salariée a droit à l'indemnité chômage dès que son revenu atteint 500 francs par mois en moyenne annuelle. Elle doit être totalement ou partiellement (chômage partiel) sans emploi, inscrite à l'Office régional de placement, être apte au placement ou à suivre une mesure de réinsertion, être domiciliée en Suisse et, pour les étrangers-ères, avoir un permis (établissement ou séjour). Elle doit avoir cotisé pendant douze mois sur les deux ans précédant son chômage. Sont pris en compte l'emploi en Suisse, l'emploi exercé dans l'UE/AELE (si le dernier emploi a été exercé en Suisse), l'emploi frontalier d'une personne domiciliée en Suisse ainsi que l'emploi soumis à cotisation en Suisse pour une entreprise suisse à l'étranger (détachement), tout comme les services militaire, civil et la protection civile.

LE BONNETEAU DES EXCLU-E-S. Les indépendant-e-s ne sont pas assuré-e-s. Ils-elles sont 686 000, 14% de la population active [3]. Ne sont pas assuré-e-s non plus les salarié-e-s qui fixent les décisions que prend l'employeur-euse ou qui peuvent les influencer en qualité de membres du conseil d'administration ou associé-e-s d'une entreprise, de membres d'un organe dirigeant de l'entreprise ou encore de détenteurs-trices d'une participation financière à l'entreprise, ainsi que des conjoint-e-s ou des partenaires enregistré-e-s de ces personnes qui sont occupé-e-s dans l'entreprise. Sachant que la structure des entreprises est, en majorité écrasante, constituée de très petites et petites entreprises (98% des entreprises en 2023 [4]), cela fait beaucoup d'actifs-ves, mais il est impossible de savoir combien. Ne sont pas assuré-e-s non plus les sans-papiers qui auraient droit à l'assurance-chômage s'ils-elles y cotisaient systématiquement (ils-elles ne sont pas rares à le faire), mais qui, dans la situation actuelle, seraient aussitôt démasqué-e-s et risqueraient d'être renvoyé-e-s. Combien d'actifs-ves sont concerné-e-s parmi les quelque 200 000 sans-papiers?

Ajoutons les requérant-e-s d'asile débouté-e-s, qui n'ont droit à rien. Ajoutons aussi les permis N (requérant-e-s d'asile) qui, tant qu'ils-elles ne sont pas sûr-e-s d'obtenir l'asile ou de pouvoir séjourner durablement en Suisse, se font dénier le droit à l'assurance-chômage. Ainsi que l'exclusion des permis F qui sont victimes de restrictions quant aux droits au chômage mais qui, en outre – comme les permis L (courte durée), B (annuel) et C (établi) –, n'osent souvent pas s'inscrire au chômage, car cela peut leur valoir le retrait ou le non-renouvellement du permis. Rappelons ici que «25 à 30% des personnes qui pourraient avoir droit à l'aide sociale y renoncent», comme l'écrit l'Hospice général (Genève) [5]; quelle est la part des divers permis étrangers et des résident-e-s suisses, dans ce pourcentage impressionnant, qui renonce également au chômage, sachant que 804 000 personnes touchent une prestation sociale en 2023 [6]?

Une autre donnée est aussi compliquée à chiffrer: combien de femmes contraintes par les habitudes d'une société qui reste très masculiniste interrompent leur travail salarié pour s'occuper de la famille sans percevoir le chômage en quittant leur emploi?

Aussi, combien de personnes actives victimes de CDD, CDM [7], travail temporaire, travail à l'heure, travail sur appel, travail à domicile n'accèdent pas au chômage lorsqu'elles sont sans emploi parce qu'elles n'ont pas cumulé une durée de cotisations suffisante?

Et enfin, combien de personnes ayant un permis et travaillant partiellement au noir ne peuvent de ce fait percevoir le chômage?

Quant aux frontaliers-ères, soit 470 000 personnes fin 2024 [8], ils-elles cotisent à l'assurance-chômage suisse mais n'ont droit qu'à l'assurance-chômage de leur pays, passablement plus basse [9].

LE JEU SANS HASARD DES MIEUX LOTI-E-S. Le taux de cotisation à l'assurance-chômage est de 2,2% jusqu'à un revenu annuel de 148 200 francs (soit 12 500 par mois, 13e salaire compris), qui est le salaire maximal assuré. Aucune cotisation n'est prélevée sur la part du salaire dépassant ce montant qui équivaut presque au double du salaire médian suisse (50% des salaires plus élevés, 50% plus bas [10]). Or, entre 2011 et 2022, afin de désendetter l'assurance-chômage, une cotisation dite de solidarité de 1% était prélevée sur les parts de salaire dépassant 148 200 francs. Mais les autorités ayant décidé que la situation de l'assurance-chômage était rétablie fin 2022, ce 1% a été supprimé dès 2023 [11]. Durant ces onze ans, l'assurance-chômage ne s'est pas mal portée et les hauts revenus de Suisse ne sont pas partis à l'étranger.

Les cotisations à l'assurance-chômage (2,2%) – comme les autres assurances sociales (*charges sociales* sur le salaire) – sont dites «avec une part employeur et une part employé». Par exemple, le taux de cotisation pour l'AVS-AI-APG [12] est de 10,6% du salaire à raison de 5,3% part employeur-euse, 5,3% part employé-e. C'est un mythe qui a la vie dure. Un-e employeur-euse peut avoir bien des défauts, mais généralement pas celui d'être naïf-ve au point d'ignorer que les salaires correspondent au coût du salaire versé globalement, y compris les cotisations sociales employeur-euse et salarié-e, ainsi que le coût du poste de travail et les à-côtés usuels liés à la personne dans l'entreprise. Il n'existe donc pas de «part patronale», il n'existe que le salaire global en fonction duquel l'employeur-euse oriente sa politique d'engagement stable ou précaire, d'externalisation, d'à-côtés, de non-engagement ou de licenciements. Parler de «part patronale» ne sert qu'à enjoliver la relation capitaliste-salarié-e.

LE JEU DE L'OIE DES DURÉES D'INDEMNISATION. Le délai-cadre d'indemnisations est de deux ans, organisé en jours ouvrables et non en jours calendaires, le nombre mensuel de jours ouvrables tourne autour de 21,7 jours.

Le jeune de moins de 25 ans sans enfants à charge ayant cotisé 12 mois dans les deux années précédant le chômage n'a droit qu'à 200 indemnités journalières. Dès l'âge de 25 ans, il a droit à 260 indemnités journalières s'il a cotisé 12 mois, mais 400 jours d'indemnités s'il a cotisé 18 mois. Le droit aux indemnités passe à 520 jours maximum pour qui a cotisé 22 mois si en outre il-elle est âgé-e d'au moins 55 ans ou a une rente d'invalidité avec un taux d'invalidité d'au moins 40%; un bonus est possible, mais nullement automatique, de 120 jours d'indemnités supplémentaires si l'on est au chômage quatre ans avant l'âge de la retraite. Avec aussi des laissé-e-s-pour-compte qui n'ont droit qu'à 180 jours d'indemnités: les personnes ayant subi une suppression de la rente invalidité et devant travailler; et pour qui s'est trouvé-e dans l'impossibilité pratique de travailler et donc de cotiser pendant plus d'une année (maladie, accident, divorce par exemple), la durée d'indemnisation sera seulement de 90 jours.

À cela s'ajoutent les jours d'attente (de 5 à 20 sans indemnité) infligés proportionnellement au revenu. Nous continuerons notre visite du labyrinthe du chômage dans le prochain numéro. ■

[1] Philipp Walker, Michael Mattmann, La durée du chômage influence les chances de retour à l'emploi et le revenu, *La Vie économique*, septembre 2013.

[2] Nous renvoyons, sauf indication spécifique, à: Loi sur l'assurance-chômage (LACI) et son ordonnance (OACI); Seco, Directive LACI IC (Bulletin LACI IC); Seco, Directive LACI ICI, 2024; Seco, Directive LACI INTEMP, 2024; Seco, Directive LACI RHT, 2024; Seco, Directive LACI MMT, 2024; Seco, Être au chômage, 2024; Seco, Prévoyance professionnelle des personnes au chômage, 2025; Guide social romand, Assurance-chômage, 2025; Le Trialogue, Guide des droits et devoirs du chômeur, 2018; OFAS, Les prestations transitoires pour chômeuses et chômeurs âgés, 2025; OFAS, Guide assurances sociales. Un guide pratique pour les PME, 2025.

[3] Office fédéral de la statistique (OFS), Statut d'activité de la population résidante permanente selon différentes nationalités.

[4] OFS, Entreprises marchandes et emplois en 2023.

[5] Hospice général, «Une campagne pour lutter contre le non-recours», in Rapport annuel 2024.

[6] OFS, Bénéficiaires de prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté, 2023.

[7] CDD: contrat de durée déterminée, CDM: contrat de durée maximale. Voir *Services Publics*, 28 juin 2024.

[8] OFS, Autorisations frontalières valables par canton et nationalité au 31 décembre 2024.

[9] Seco, Feuille d'information: l'assurance-chômage suisse en comparaison internationale, 2024.

[10] OFS, Salaire mensuel brut (valeur centrale) selon les branches économiques, le niveau de compétences et le sexe, 2022.

[11] Seco, Feuille d'information: Cotisations AC, 2023.

[12] AVS: assurance vieillesse-survivants, AI: assurance invalidité, APG: allocation perte de gains (service militaire, protection civile, congés maternité, paternité, d'adoption, de prise en charge).

VAUD . En grève pour la première fois de leur histoire, les accueillantes en milieu familial (anciennement nommées «mamans de jour») de la région lausannoise ont adressé une lettre ouverte au Conseil d'État et aux député-e-s du Grand Conseil vaudois que nous publions ici.

«L'accueil familial vaut plus»

LES ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL DU RÉSEAU-L
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères d'État, Mesdames et Messieurs les député-e-s,
Nous, les accueillantes en milieu familial, nous adressons à vous aujourd'hui car nous avons un message important à vous transmettre.
Pendant des années, nous avons contribué à l'éducation des enfants de tout le canton, en étant déconsidérées. Nous ne ferions pas un «vrai travail». Nous n'aurions le droit qu'à un «salaire d'appoint». Notre salaire aujourd'hui est de 6,35 francs de l'heure et nous vous demandons: qui travaille pour ce salaire dans ce canton? Qui peut vivre de ce salaire dans ce canton? Même les jeunes qui font du babysitting, sans expérience, sont payés davantage: 12 francs de l'heure pour les jeunes entre 13 et 17 ans selon les tarifs de la Croix-Rouge, 16 francs de l'heure dès 18 ans. Pourtant, certaines d'entre nous exercent parfois ce métier depuis plus de vingt ans. Malgré nos nombreuses années d'expérience et les formations continues que nous suivons, nous restons payées 6,35 francs de l'heure par enfant. Et comme nous ne sommes pas payées lorsque les enfants ne sont pas là, nos heures de préparation de l'appartement, de nettoyage, de courses et même nos heures pour préparer le repas de midi des écoliers-ères ne comptent pas comme du temps de travail. Nous sommes finalement obligées de multiplier le nombre d'enfants gardé-e-s et de cumuler de très nombreuses heures de travail au détriment de notre santé, de notre vie de famille et de la qualité de l'accueil familial que nous voulons offrir pour avoir un revenu permettant de vivre.
Notre message aujourd'hui est important et nous vous demandons de nous entendre et de nous prendre en considération!
Notre travail a une valeur. Nous valons plus. L'accueil familial vaut plus. Il est un chaînon de notre dispositif d'accueil de l'enfance et nous y tenons, les familles y tiennent et nous voulons l'améliorer. Nous participons à l'éducation des enfants de tout le canton, nous en prenons soin. Nous voulons le faire sans subir la précarité dans laquelle toute une profession se trouve aujourd'hui. Toute une profession qui en a aujourd'hui assez d'être déconsidérée. Nous sommes aujourd'hui déterminées à améliorer nos conditions de travail pour améliorer la qualité de l'accueil familial. Nous entamerons des négociations, appuyées par notre syndicat le SSP, dès janvier 2026 pour discuter d'un cadre cantonal qui règle les conditions de travail de l'accueil familial et nous avons besoin que le canton nous donne des moyens pour les améliorer. Les coupes prévues par le Conseil d'État ne sont pas envisageables dans le secteur de l'enfance aux besoins si importants, avec le rôle si important qu'il joue dans notre société, pour les familles et pour les professionnel-le-s!
Aujourd'hui, nous sommes en grève car nous sommes aussi des salarié-e-s. Nous avons des droits et nous voulons qu'ils soient enfin respectés. Nous ne sommes pas d'accord avec la diminution de la subvention de la Fondation pour l'accueil de jour de l'enfance (FAJE) que prévoit le Conseil d'État. Nous avons besoin de sérieux moyens supplémentaires de la part du canton, via la FAJE, dès 2026, et encore plus en 2027 pour financer des nouveaux projets pilotes, négocier et améliorer les conditions de travail et la qualité de l'accueil familial. Le canton doit contribuer à cette amélioration pour répondre aux besoins des familles!
Pour que notre travail soit maintenant reconnu, pour un accueil familial de qualité, nous vous remercions pour votre soutien! ■

Contexte

RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES

Pour la première fois de leur histoire, des accueillantes en milieu familial (AMF) du canton de Vaud ont fait grève mardi 18 novembre dernier. Pour cause: les coupes budgétaires voulues par le Conseil d'État vaudois qui attaquent les conditions de travail et les prestations des services publics et parapublics vaudois. L'enfance n'est pas épargnée avec 10 millions de coupes aux subventions cantonales de la Fondation pour l'accueil de jour de l'enfance (FAJE) en 2026 et 10 millions supplémentaires en 2027 (représentant 10% du budget de la FAJE). Et ce, dans un secteur aux besoins importants puisqu'au moins 25 000 places d'accueil manquent à l'horizon 2030 et que les conditions de travail doivent être améliorées pour pallier la pénibilité excessive qui se fait sentir dans tout le secteur, augmenter les salaires – à commencer par ceux de l'accueil familial – et répondre aux besoins des familles qui se complexifient et pour lesquelles les places coûtent actuellement déjà trop cher!
C'est dans ce contexte que les AMF ont répondu à l'appel des syndicats de faire grève car, pour améliorer leurs conditions de travail, le financement de la FAJE devrait être renforcé dans la Loi sur l'accueil de jour – plutôt que l'inverse puisque le projet de décret du Conseil d'État prévoit de modifier cette loi en 2026 et 2027 pour le diminuer. Les communes et les parents ne peuvent assumer seuls ces améliorations substantielles nécessaires à la création de nouvelles places et à la qualité de l'accueil! Les professions de l'enfance, essentiellement exercées par des femmes, valent plus et sont primordiales à la poursuite de la vie professionnelle de toutes les femmes du canton! Cette lettre ouverte a été distribuée aux député-e-s durant la journée de grève du 18 novembre pour ouvrir la discussion que le Conseil d'État refuse de mener! La mobilisation s'est poursuivie les 25 et 26 novembre avec un «grévibus de l'Enfance» à Lausanne, une action devant le Département de la ministre de tutelle Nuria Gorrite et des «actions carton rouge» devant toutes les structures du canton! ■

VANESSA MONNEY . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD

LAMAL

«YEUX BANDÉS, BRAS ATTACHÉS DANS LE DOS»

PAOLO GILARDI . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE

C'est en ces termes que Ruth Dreifuss décrivait le 5 novembre la marge de manœuvre du Conseil fédéral en matière de surveillance des caisses-maladie.
Réunies par le comité unitaire qui s'est constitué en 2023 à Genève pour combattre les hausses des primes maladie, les plus de 40 personnes ayant participé à la soirée ont pu prendre connaissance des aspects positifs et négatifs de la LAMal, écouter le bilan de cette loi établi par Ruth Dreifuss et échanger sur les issues possibles à une situation qui frappe la majorité des salarié-e-s de ce pays.

UN ÉCHEC PROGRAMMÉ? C'est la question qu'a posée Jean Blanchard, du Mouvement populaire des familles (MPF). Conçue par les services de l'ancien conseiller fédéral Flavio Cotti et mise en application dès 1996 par Ruth Dreifuss, la LAMal est la réponse à une succession de faillites de caisses-maladie survenues durant la seconde moitié des années 1970.
Elle institue l'obligation de s'assurer, mais également celle de contracter: elle interdit ainsi aux caisses de refuser d'assurer des «mauvais risques», comme cela était possible en vertu de la loi précédente, la LAMA, en vigueur depuis 1911.
La LAMal supprime aussi «les discriminations liées à l'âge et au sexe»: alors que, jusqu'à 1996, les primes variaient si on était jeune ou vieux, malade ou en bonne santé, homme ou femme, avec la LAMal, tout le monde est mis sur un pied d'égalité, la seule discrimination admise étant déterminée par la franchise choisie.
C'est bien là que le bât blesse: le recours à des franchises élevées pour compenser la hausse des primes (qui, dans certains cas, ont triplé depuis 2015) pousse un quart des assuré-e-s à renoncer aux soins, voire un tiers pour les couches les moins aisées.
Et, évidemment, la fixation de la prime indépendamment du revenu joue un rôle important puisque les 630 francs de cotisation dans le canton de Genève n'ont pas la même incidence pour une famille au revenu de 7500 francs brut par mois que pour un banquier privé, par exemple.
D'ailleurs, insiste Jean Blanchard, la LAMal «n'a que peu d'influence sur les coûts de la santé [...] car elle ne s'attaque pas aux principales causes de ce phénomène». Et d'énumérer les causes réelles: «la liberté de commerce qui s'oppose à la clause du besoin», la rémunération à l'acte ainsi que les prix «des médicaments brevetés trop élevés».

BRIDÉ PAR LA «LIBRE ENTREPRISE». Alors que les dépenses de santé – 37,7 milliards de francs en 1996, 97,1 milliards en 2024 – sont fortement impactés par les prix des médicaments, la marge d'action du pouvoir politique est limitée. Si c'est l'État qui définit ce que l'assureur doit payer aux prestataires de soins, ce sont les assureurs et les prestataires qui décident des tarifications et du prix des médicaments.
D'après Ruth Dreifuss, le pouvoir politique travaille «les yeux bandés et les bras attachés dans le dos», l'opacité étant le propre de la gestion par les caisses et les producteurs de médicaments, dont l'impact sur les coûts de la santé est 5 fois plus élevé qu'en 1996.

PAS DE PLACE POUR LES DÉMAGOGUES. Le contexte des hausses permanentes ouvre la voie aux démagogues de tous poils qui voudraient revenir sur les acquis de la LAMal, comme l'illustre la proposition libéral-radicale de fixer des primes en fonction de l'âge.
Les acquis positifs de la LAMal d'universalité d'accès aux soins sont menacés par la mainmise des assureurs sur le système de santé et par les effets d'une prime indépendante du revenu. C'est pourquoi l'assemblée a souligné l'urgence de proposer une initiative fédérale pour une caisse unique et sociale. ■

SANTÉ . «Nous avons perdu patience, mais pas notre détermination. Nous continuons notre lutte». Ainsi s'intitule la résolution adoptée par plus de 5000 manifestant-e-s sur la Place fédérale le 22 novembre.

La santé, c'est nous, pour vous!

BEATRIZ ROSENDE . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP
ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR

Le thermomètre indiquait -2° ce samedi 22 novembre, mais la Place fédérale bouillonnait de la colère des personnels de santé mobilisés massivement, quatre ans après l'acceptation de l'initiative populaire pour des soins forts, initiative que les autorités fédérales sabotent. Plus de 5000 personnes, venant de toute la Suisse et représentant toutes les professions de la santé, ont répondu à l'appel de la coalition du personnel de santé (SSP, ASI, Syna, Unia, Asmac, OCST, SCIV, USS, Travail.Suisse) et ont occupé la Place fédérale pour exiger un changement de modèle du système de santé.

AGGRAVATION CONTINUE. Sur la scène, les prises de parole des professionnel-le-s de de la santé (infirmier-ère en pédiatrie, en soins intensifs, en soins de longue durée ou à domicile, ASSC, technicien-ne en radiologie médicale, TAB, nettoyeur-euse, aides, etc.) ont mis en évidence la profonde crise que traverse le secteur des soins: «On nous demande de faire toujours plus, avec toujours moins: moins de personnel, moins de temps, moins de moyens. Et quand tout manque, la pression explose, les soins se dégradent, les erreurs deviennent inévitables. Ce sont nos patient-e-s qui en payent le prix, celles et ceux que nous avons choisi d'accompagner, de protéger et de soigner.»
Les mesures d'austérité imposées dans divers cantons ont été huées sur la Place fédérale. Le saccage organisé du système de santé public progresse et réduit l'accès à la santé pour une large partie de la population, alors qu'il s'agit d'un droit fondamental. Les intervenant-e-s ont plébiscité un changement de modèle.

UN PRIX POUR PETRA VOLPE. Les manifestant-e-s ont remis un prix à la réalisatrice Petra Volpe, auteure du film *Heldin En première ligne* qui décrit très concrètement le travail quotidien dans un hôpital. Participant à la manifestation en visioconférence, Petra Volpe, très émue par l'hommage, a encouragé toutes les mobilisations pour revendiquer des conditions de travail dignes.

CARTONS ROUGES. La mobilisation des personnels de santé a motivé des retraité-e-s qui nous mettent en garde: «Si je prends la parole ici, c'est que la dégradation des soins ne touche pas que les autres. Toutes et tous, nous y passerons un jour: nous aurons besoin de soins, et de dessert.»
Les responsables des dégâts dans le secteur ont été clairement désignés et ont reçu un carton rouge unanime et déterminé. Le Conseil fédéral pour son projet totalement insuffisant de mise en œuvre de l'initiative pour des soins et les assureurs pour leur politique de démantèlement du service public de la santé.

ET APRÈS LE 22 NOVEMBRE? Les résolutions et les votes ont convergé vers un même mot d'ordre: place à l'action et aux mobilisations sur le terrain. Il est illusoire, désormais, de compter sur une mise en œuvre rapide et effective de l'initiative pour des soins forts. Il est plus que temps de passer à l'action et d'arrêter de croire que les autorités politiques, cantonales ou fédérales vont améliorer l'accès à des soins de qualité partout.
À ce sujet, l'Office fédéral de la statistique publiait trois jours après la manifestation une information qui explique comment, avec le mode de financement choisi par les assureurs et validé par les cantons, les hôpitaux sont conduits vers la privatisation: l'accouchement par voie basse entraîne des pertes importantes pour l'hôpital qui accueille des patientes au seul bénéfice d'une assurance de base, tandis que les assurées en semi-privé ou privé rapportent des bénéfices. Idem pour les césariennes: des pertes sont enregistrées par les hôpitaux pour les patientes sans assurance complémentaire et des bénéfices si la parturiente a une assurance privée[1]. On comprend mieux la pression exercée sur les futures mères pour contracter des assurances complémentaires et aussi comment, financièrement, le système actuel pénalise le service public. Il faut le répéter sans cesse: chaque fois que les services publics sont démantelés, les femmes payent la plus grande partie de la facture. C'est aussi pour contrer ces mécanismes que les manifestant-e-s du 22 novembre ont voté le soutien massif à la prochaine grève féministe du 14 juin 2027, dont le thème est le travail dans les soins. Et d'ici là, les luttes cantonales pour défendre nos services publics seront plus que jamais nécessaires: restons mobilisé-e-s et solidaires! ■

[1] https://www.news.admin.ch/fr/newnsb/4uC4cpdvq-uDPnO7SnfRE

EMPLOIS DURABLES SAUVÉS

En réaction à la volonté de l'aciérie Stahl Gerlafingen de supprimer 130 postes de travail, les salarié-e-s s'étaient mobilisé-e-s avec Unia à l'automne 2024 et avaient obtenu des aides de la Confédération. À la suite de l'approbation de la contribution cantonale par le Grand Conseil de Soleure début novembre, l'accord peut entrer en vigueur: programme de soutien sans versements de dividendes, maintien des emplois et investissements dans la décarbonation. ■

DROIT DE MANIFESTER

En octobre 2023, la Ville de Zurich avait interdit une veillée «Stop violence in Israel and Palestine» pour des raisons de «sécurité», un recours avait alors été déposé. Dans un communiqué du 13 novembre, Amnesty International se félicite que la justice cantonale ait jugé que cette interdiction était disproportionnée et violait la liberté d'expression: «Ce jugement confirme que la Suisse doit garantir le droit de réunion pacifique, même en période de tensions internationales.» ■

RENTABILITÉ

Commentant la cinquième enquête sur le rapport coûts-bénéfices de l'apprentissage du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (Sefri) en collaboration avec la Haute école fédérale en formation professionnelle, l'USS relève que la proportion d'entreprises tirant un profit financier de l'apprentissage est passé de 63% à 71%, «le niveau de bénéfice a également augmenté de manière significative». Une durée des vacances de huit semaines par année pour les apprenti-e-s ne serait que justice. ■

JONCTION DES LUTTES

Confronté à une dégradation continue de ses conditions de travail (pénibilité, amplitude horaire, fatigue, tensions), le personnel des transports publics lausannois (TL) a décidé de participer à la manifestation de la fonction publique vaudoise du 26 novembre et d'y animer un tronçon, à la fois en signe de solidarité et pour défendre ses revendications à l'égard de sa direction. D'autres actions sont en préparation. ■

Carton Rouge

À la COP 30 qui s'est déroulée à Belém au Brésil. Cela fait belle lurette que les limites de ces réunions ne sont plus à démontrer. La COP 30 a encore déçu en ne reprenant même plus la déclaration d'intention de sortie des fossiles (évidemment restée lettre morte) formulée deux ans auparavant. La composition des délégations n'y est sans doute pas étrangère: *Mediapart* nous apprend que 1602 émissaires des énergies fossiles étaient présent-e-s. La Suisse a, quant elle, inclut dans sa délégation des représentant-e-s de Syngenta (acteur majeur de l'agro-industrie) et de l'USAM (qui compte les lobbies pétroliers parmi ses membres). Une pétition de protestation contre ces conflits d'intérêts a été lancée par des associations de la société civile: https://act.campax.org/petitions/pas-de-pollueurs-dans-la-delegation-suisse-a-la-cop-30 ■

POLOGNE . Une grève dure a mobilisé les travailleurs-euses employé-e-s par Valeo, un géant de l'équipement automobile français.

Grève dans l'industrie automobile en Pologne

WZZ SIERPEN 80
KEYSTONE . PHOTO

Le groupe français d'équipement automobile Valeo est actif dans 28 pays et 155 sites de production. Le groupe emploie 106 100 salarié-e-s et a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 21,5 milliards d'euros. Plus de 100 millions d'euros ont été versés aux actionnaires en 2025 (en hausse de 5% par rapport à l'année précédente [1]). Le groupe est très présent en Pologne, y employant 7500 travailleurs-euses dans plusieurs usines. La plus grande usine est située à Chrzanów (dans la région de Petite-Pologne dont la capitale est Cracovie) où 2500 hommes et femmes sont employé-e-s dans la production de systèmes d'éclairage. Les conditions y sont très pénibles (en termes de cadences et de santé au travail: chaleur, inhalation de produits chimiques notamment) pour un salaire proche du salaire minimum. Organisé-e-s par le syndicat WZZ Sierpen 80 (signifiant août 80), les travailleurs-euses ont entamé une lutte à partir du 20 novembre dernier. Nous publions ici une déclaration de WZZ Sierpen 80 datée du 21 novembre traduite par le réseau de solidarité internationale et intitulée «Une grève générale a paralysé Valeo à Chrzanów [2]» *(Services Publics)*:
«La patience des salarié-e-s du géant de l'automobile s'est épuisée. Le 20 novembre, une grève générale illimitée a commencé dans les usines de Valeo à Chrzanów, Trzebinia et Mysłowice. Après l'échec des discussions de dernière minute et une série de grèves d'avertissement, l'équipe s'est éloignée des chaînes de production. L'enjeu n'est pas seulement une augmentation de 1000 zlotys [235 €], mais – comme le disent les salarié-e-s eux-elles-mêmes – de retrouver la dignité.

«LE RESPECT COMMENCE PAR LE SALAIRE». Exactement à 6 h du matin, au lieu du bourdonnement des machines, des sifflets et des sirènes retentissaient devant les portes de l'usine Valeo Lighting Systems à Chrzanów. Des centaines de travailleurs-euses, portant des gilets syndicaux, ont refusé de travailler, se rassemblant à l'entrée avec des banderoles. Les slogans sont clairs: «Assez d'exploitation», «Nous sommes des humains, pas des robots» et la clé de la manifestation: «Le respect commence par le salaire».
La raison immédiate de l'escalade du conflit est l'absence d'accord salarial avec la direction de l'entreprise. Le syndicat WZZ Sierpen 80, qui coordonne la campagne, exige:

- Augmentation du salaire d'un montant brut de 1000 zlotys [235 €] pour chaque salarié-e.
- Augmentation de l'indemnité pour le travail dans le système à quatre équipes (de 280 zlotys [66 €] actuellement à 600 zlotys [141,50 €]).
- Introduction d'une allocation d'ancienneté et amélioration des conditions sociales.

Selon les propos des salarié-e-s, beaucoup d'entre eux-elles, malgré des années d'expérience et un travail dans des conditions difficiles, reçoivent une rémunération qui se situe aux alentours du salaire minimum. «Les gens s'évanouissent à cause de la chaleur aux machines, et vous devez demander une pause. Nous sommes contrôlés tout le temps, même en allant aux toilettes le temps est mesuré avec un chronomètre à la main. C'est un camp de travail, pas une usine moderne», rapporte l'un des travailleurs de la production qui agissent aujourd'hui contre cette situation.

DE L'AVERTISSEMENT À LA PARALYSIE. La route vers une grève générale a été longue. À la mi-novembre (12-14 novembre), des grèves d'avertissement – des arrêts de deux heures pour chaque quart de travail – ont eu lieu dans les usines. Ceux-ci étaient censés être un «carton jaune» pour l'administration. Malgré cela, les négociations n'ont pas permis d'avancer. La direction de Valeo, invoquant «la situation difficile dans l'industrie automobile», a jugé impossible de répondre aux demandes sous leur forme actuelle.
La décision de faire une grève générale a été prise après un référendum dans lequel plus de 90% des travailleurs-euses ont voté en faveur d'une forme radicale de protestation. L'action n'a pas seulement touché la plus grande usine de Chrzanów (qui produit des systèmes d'éclairage), mais s'est également étendue aux succursales de Trzebinia et Mysłowice, menaçant de perturber la chaîne d'approvisionnement des principales marques automobiles en Europe.

LA POSITION DE L'ENTREPRISE: «IRRESPONSABILITÉ EN TEMPS DE CRISE». La direction de Valeo, dans un communiqué, a souligné qu'elle respectait le droit de grève mais a qualifié l'action en cours d'«irresponsable». «L'employeur espère qu'il tiendra plus longtemps que nous, que nous retournerons aux machines en raison du manque d'argent. Mais nous n'avons plus rien à perdre, car il est impossible de survivre avec les salaires actuels de toute façon», dit Katarzyna Jamróz, la dirigeante du mouvement.
Si la direction ne revient pas à la table des négociations avec une nouvelle proposition, la grève de Chrzanów pourrait devenir l'une des plus grandes manifestations d'employé-e-s dans l'industrie polonaise en 2025.
Les grévistes de Valeo partiront en France mardi prochain [25 novembre] se rassembler devant les bureaux de la direction générale de Valeo.»

[Après cinq jours de grève et le blocage des routes d'accès à l'usine, la direction ayant décidé d'entrer en négociations et versé une prime unique de 1000 zlotys [235 €], les grévistes ont accepté de suspendre leur mouvement jusqu'au 8 décembre. Un rassemblement devant le siège parisien de Valeo et une rencontre avec des syndicalistes français-es ont eu lieu le 26 novembre. La lutte continue!] ■

[1] https://www.valeo.com/wp-content/uploads/2025/03/communique-de-presse_Resultats-2024_270225.pdf
[2] https://laboursolidarity.org/fr/n/3650/une-greve-generale-a-paralyse-valeo-a-chrzanow

Carte blanche à
PATRICK GROSS
BOYCOTT, DÉSINVESTISSEMENT, SANCTIONS (BDS)

JUSTICE, LIBERTÉ ET ÉGALITÉ EN PALESTINE

Après plus de deux ans de génocide, un prétendu «plan de paix» a été signé sous les auspices de ceux-là mêmes qui ont rendu cet assaut possible, l'ont soutenu et couvert. Les fauteurs de guerre se présentent désormais en pacificateurs, voire en futurs administrateurs de Gaza dans le cadre du plan de transition. Or un cessez-le-feu, fût-il observé, n'adresse pas les causes de l'injustice. Aucune sanction n'est imposée pour rendre Israël comptable de ses crimes. Et la Suisse, en dépit du mythe de neutralité, contribue à cette impunité par des liens diplomatiques, économiques, culturels et académiques.

BUSINESS COMPLICE. Alors que la Cour internationale de justice a affirmé le caractère intrinsèquement illégal de l'occupation du Territoire palestinien, les affaires avec le régime d'apartheid se poursuivent, et sont même d'autant plus lucratives. Les actualités régionales en témoignent: des caisses de pension cantonales détiennent des obligations d'État israéliennes pour des montants de plusieurs millions; UBS a massivement augmenté ses parts dans le principal fabricant d'armes israélien Elbit Systems; l'entreprise vaudoise Swissto12, sous-produit de l'EPFL, équipe, quant à elle, les drones de guerre israéliens avec ses antennes high-tech. Sur le plan culturel et sportif, la SSR ou l'UEFA (basée à Nyon) refusent d'exclure Israël des compétitions internationales, alors qu'elles avaient banni la Russie dès l'invasion de l'Ukraine en 2022.

AGIR. Ces faits illustrent la complicité qui nous lie à la politique coloniale menée non seulement à Gaza, mais aussi dans l'ensemble de la Palestine historique. Or, toute paix véritable passe nécessairement par la justice, le refus de la complicité et l'application de sanctions économiques, diplomatiques et militaires. C'est dans cet esprit qu'agit le mouvement Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS). Lancé en 2005 et soutenu par la majorité de la société civile palestinienne, BDS s'inspire de la lutte contre l'apartheid sud-africain. Coordonné par le Comité national à Ramallah, il exige la fin de l'occupation et le démantèlement du mur d'apartheid, l'égalité des droits pour les Palestinien-ne-s d'Israël et le respect du droit au retour des réfugié-e-s. Le mouvement non violent et antiraciste appelle la société civile internationale à trois formes d'action:

- Boycott: refuser les produits et services issus d'entreprises complices de l'occupation et de l'apartheid (HP, Reebok, McDonald's, etc.) [1]
- Désinvestissement: faire pression pour que les institutions retirent leurs placements des entreprises impliquées (Elbit, Caterpillar, Palantir, etc.)
- Sanctions: exiger des gouvernements qu'ils suspendent leurs accords commerciaux et militaires avec Israël et l'excluent des instances internationales.

CAMPAGNES MULTIPLES. En Suisse romande, plus de 40 mobilisations ont été organisées par ce mouvement depuis octobre 2023 afin de dénoncer le silence complice de nos autorités. Au niveau local, des campagnes ciblent des entreprises, mais aussi les communes et cantons, qui disposent de leviers concrets: refuser les partenariats complices ou désinvestir les fonds publics liés à Israël. Enfin, l'initiative Apartheid Free Zone (AFZ) encourage institutions, commerces et associations à rompre tous liens avec les acteurs ciblés et à s'engager publiquement pour le respect du droit international [2].
En travaillant à rendre économiquement et politiquement insoutenable le système d'apartheid israélien, BDS contribue à une lutte mondiale pour la liberté, l'égalité et la dignité. Une lutte dont la force dépend de notre engagement collectif. Rejoignez-nous dans cet effort! ■

[1] Consultez la liste des entreprises ciblées: www.bds-info.ch
[2] www.apartheidfree.ch